



### PORTANT COMPOSITION DU JURY DE DELIVRANCE DES DUT

### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

# LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education, Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au DUT, Vu les statuts de l'EPE UCA;

### ARRETE

#### Article 1:

La composition du jury de délivrance des Diplômes universitaires de technologie (DUT) pour les spécialités suivantes : GIM, MP, GB, R&T, INFO, GEA, CHIMIE, MMI, STID, GEII, TCM, GMP, GTE, SEE, ICJ, GLT, TC (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

### Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU Sophie RODIER, Vice-président du jury, MCF

Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel Laurent MASSACRIER, Professionnel

Agathe GELOT, MCF, chef dept Génie Biologique Frédéric CHAUSSE, PU - Chef dept MP Paul CHECCHIN, PU - Chef dept G.I.M Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique Joel TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T Sylvie SOLER, PRCE Chef dept GEA Geneviève GAGNE, MCF - Chef dept Génie Biologie -Agronomie et SEE Sophie LEBOUVIER, PRCE - Chef dept GEA Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID Isabelle VITRY, PRCE - Chef dept CHIMIE Owen Kevin APPADOO, MCF - Chef dept MMI Pascale POTHEE, PRCE - Chef dept Informatique David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC Sandra SAÏD, MCF - Chef dept GLT Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TC Didier MOYA, PRCE - Chef dept MMI Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ Aurélie CABRESPINE, Professionnel Pascal KERNEIS, Professionnel Thierry MOISSINAC, Professionnel Stéphane OUILLON, Professionnel Serge LAURENT, Professionnel

## Article 2:

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2022

é Président

**Mathias BERNARD** 

- Transmis au contrôle de légalité le

0 8 FEV. 2022

- Publié le

0 8 FEV. 2022

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clemont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.